

Info-Parents

Octobre 2020

1. Mot de la direction

Chers parents,

Voilà que le mois de septembre est déjà chose du passé; mois d'ajustement et d'implantation de nouvelles routines et façons de faire. Les enfants doivent s'adapter à leurs nouveaux enseignants ainsi que les parents et les enseignants.

Si nous travaillons tous dans le même sens, nos élèves en sortiront gagnants. Comme vous le constatez, l'automne est à nos portes avec son lot de couleurs et de températures variées. Il est important de s'assurer que votre enfant porte les chaussures et les vêtements adéquats, puisque les récréations sont à l'extérieur en tout temps (sauf lorsqu'il pleut abondamment).

Sur ce, je vous souhaite un beau mois d'octobre.

Louise Pelletier, directrice



2. Clientèle scolaire 2020-2021

Hudon-Ferland : 200 élèves

Ste-Hélène : 72 élèves

St-Louis de St-Joseph : 44 élèves

3. Prix de présence lors de l'assemblée générale de parents du 14 septembre 2020

Deux prix de présence par village ont été tirés au sort. Les gagnants sont :

St-Alexandre : Mme Émilie Lhopiteau et Mme Mélissa Viel

Ste-Hélène : Mme Annie Martin et M. Charles Fortier

St-Joseph : Mme Marie-Ève Gagnon et Mme Élise Roussel-Garneau

***Les parents gagnants se méritent le paiement de la facture du matériel scolaire d'un de leur enfant.

4. Conseil d'établissement (Composition 1^{ère} séance)

Merci à tous les membres qui ont décidé de faire partie du CÉ 2020-2021.

M. Olivier Thiboutot, parent
M. Charles Fortier, parent
Mme Tania Bélanger, parent
Mme Nancy Boudreault, parent
Mme Émilie Lhopiteau, parent
Mme Chantal Bisson, parent
M. Philippe Bossé, parent
Mme Valérie Dionne, parent substitut
Mme Mélissa Viel, enseignante
Mme Hélène Larouche, enseignante
Mme Stéphanie Léveillé, enseignante
Mme Marie-Hélène Laplante Bérubé, enseignante
Mme Rosemary Lévesque, soutien
Mme Sophie Migneault, SDG
Mme Pascale Contreras-Paradis, professionnelle
Mme Marie Lemoine, représentante de la communauté

La première séance du conseil d'établissement aura lieu le 5 octobre 2020 à 19 h par Teams. Si vous êtes intéressé à assister à la rencontre comme membre du public, je vous invite à envoyer un message à Marie-Josée Bouchard afin qu'elle vous envoie le lien de notre rencontre.

Voici l'adresse courriel de Marie-Josée: bouchardmj@cskamloup.qc.ca
Date limite d'inscription: 5 octobre 15 h

Bienvenue à tous!

5. Première communication

Le 13 octobre, vous recevrez la première communication pour votre enfant. Cette dernière se veut un aperçu général de son cheminement scolaire depuis le début de l'année ainsi que de son comportement dans chacune des disciplines. Si vous avez des questionnements, je vous invite à en parler à son enseignant (e). Vous aurez accès à cette communication par le biais du Mozaïk parents.

6. Site de l'école

Je vous invite à visiter régulièrement le site de notre école à l'adresse : <http://web.cskamloup.qc.ca/hudhellouis/>
Vous y trouverez une mine de renseignements très utiles.

7. Procédure d'examen des plaintes

Le centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup possède une procédure d'examen des plaintes qui a été adoptée par le conseil des commissaires.

Advenant une situation conflictuelle, la démarche que doit suivre le plaignant est la suivante et est disponible à cette adresse: <https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/demandes-etplaintes/traitement-des-plaintes-et-protecteur-de-leleve/>.

N. B. La délégation de pouvoirs sera modifiée au 15 octobre 2020 avec la nouvelle gouvernance qui sera effective à cette date.

8. Normes et modalités 2020-2021

Prenez note que les normes et modalités sont disponibles sur notre site internet. Merci de les consulter afin de mieux comprendre les compétences évaluées à chacune des étapes.

9. Capsule de Mme Pascale Contreras-Paradis, conseillère en rééducation

Est-ce un conflit ou de l'intimidation ?

Pendant l'année scolaire, les enfants seront confrontés à des élèves qui ont parfois des idées et des opinions différentes des leurs. Cela peut occasionner des flammèches entre eux et leur faire vivre des situations désagréables. Avec l'application du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence dans les écoles, sachez que l'ensemble des élèves sont sensibilisés régulièrement aux concepts de conflit et d'intimidation et qu'une attention particulière y est portée. En tant que parent, il est également essentiel de bien faire la distinction entre ces deux concepts et de bien analyser les situations que vous rapportent vos enfants.

CARACTÉRISTIQUES D'UN CONFLIT

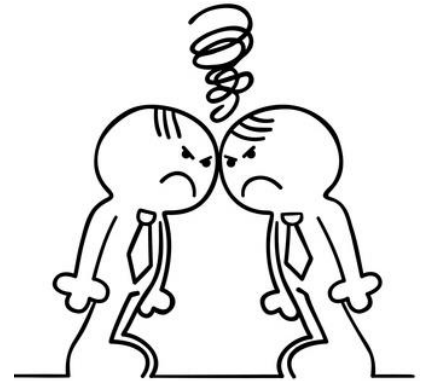
C'est un **désaccord** qui survient entre deux élèves ou plus, suite à une situation qui a déplu à l'un ou l'autre des enfants impliqués. Il peut y avoir des gestes violents lors d'un conflit;

N'est **pas malsain en soi** (mis à part s'il persiste dans le temps et prend de l'ampleur);

Les enfants **arrivent, généralement, à les régler par eux-mêmes** sans l'aide directe d'un adulte;

Ce n'est **pas répétitif** dans le temps. Le conflit survient souvent suite à une situation isolée et est généralement oublié assez rapidement de la part des élèves impliqués;

Il est important que les enfants sachent que les conflits sont normaux. Notre rôle consiste à leur enseigner une démarche de résolution de conflit efficace (exprimer adéquatement son désaccord, écouter l'autre, trouver une solution ensemble, etc.) qui leur servira toute leur vie.



CARACTÉRISTIQUES DE L'INTIMIDATION

Ce sont des gestes, des comportements ou des paroles blessantes qui sont faits de façon **volontaire, à caractère répétitif et s'aggravant au fil du temps**;

Il y a un **déséquilibre de force** entre la victime et l'intimidateur. Par exemple, plusieurs enfants qui s'en prennent à un autre qui est seul, un élève de 6^e qui s'en prend à un de 2^e année, etc.

L'enfant victime vit souvent de **la peur et de l'isolement** tandis que l'intimidateur **ressent un plaisir malsain**. Il exerce du pouvoir sur sa victime.


Si votre enfant vous fait part d'une situation survenue à l'école et que vous croyez qu'il puisse réellement s'agir d'intimidation, communiquez rapidement avec son enseignante pour l'en informer. Nous validerons les informations et appliquerons les mesures qui seront jugées nécessaires pour que la situation se résorbe le plus rapidement possible. Encouragez-le aussi à parler à quelqu'un en qui il a confiance **à l'école** afin que nous puissions réagir rapidement et efficacement. Finalement, il faut, bien sûr, que vous restiez à l'écoute de ce que votre enfant vit sans toutefois enclencher le bouton panique trop rapidement!



Calendrier octobre 2020



École Sainte-Hélène

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 (jour 3)	2 (jour 4)	3
4	5 Journée pédagogique flottante (service de garde ouvert) 19 h CÉ par Teams (inscription obligatoire)	6 (jour 1)	7 (jour 2)	8 (jour 3) Début du cardio-matinal	9 Journée pédagogique (service de garde ouvert)	10
11	12 CONGÉ Action de grâce	13 (jour 4) Première communication aux parents	14 (jour 5)	15 (jour 1)	16 (jour 2)	17
18	19 (jour 3) Cardio-Matinal	20 (jour 4)	21 (jour 5)	22 (jour 1)	23 (jour 2)	24
25	26 (jour 3) Cardio-Matinal En pm (5 et 6) Atelier «Accro de la tech»	27 (jour 4)	28 (jour 5)	29 (jour 1) 	30 (jour 2) Activités d'Halloween dans les classes Déguisement en PM	31 On recule l'heure dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre

